



Syndicat mixte d'aménagement  
de gestion et de valorisation  
du bassin de la Bresle

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com - courriel : [contact@sma-bresle.fr](mailto:contact@sma-bresle.fr)

## MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES n°2024-12

DOCUMENT FAISANT OFFICE

### Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

**Maître d’Ouvrage délégué :**

Syndicat Mixte d’Aménagement de gestion et la valorisation du Bassin versant de la Bresle (SMAB).

**Objet de la consultation :**

Accompagnement à l’animation, concertation et approche socio-économique de l’étude volumes prélevables sur le bassin versant de la Bresle

**Procédure de consultation :**

Marché à procédure adaptée

**Remise des offres :**

Date limite de réception : 23 septembre 2024

Heure limite de réception : 17 heures

**Date d’envoi de l’avis à la publication :**

12 septembre 2024

**Partenaire financier :**



Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

## Table des matières

1	Cadre Général de l'intervention .....	3
1.1	Le bassin versant de la Bresle .....	3
1.2	Occupation du sol .....	4
1.3	Contexte environnemental .....	5
1.3.1	Zones humides .....	5
1.3.2	Site Natura 2000 .....	5
1.4	Contexte hydrologique .....	5
1.5	Contexte administratif et réglementaire .....	6
1.6	Gouvernance de l'étude .....	7
1.7	Enjeux et spécificités majeurs du territoire à intégrer à l'étude volumes prélevables .....	7
2	Objet du marché .....	10
3	Consistance de la mission .....	10
3.1	Etude socio-économique du territoire .....	10
3.2	Accompagnement à l'animation et à la concertation .....	12
3.3	Communication sur l'étude .....	13
3.4	Définition des paramètres hydrologiques et hydrogéologiques permettant la préservation des écosystèmes .....	14
3.5	Modalités d'exécution des prestations .....	15
3.5.1	Réunion, comité de pilotage et concertation .....	15
3.5.2	Documents à remettre au maître d'ouvrage .....	15
3.5.3	Délai de réalisation de l'étude .....	16



## 1.2 Occupation du sol

Les espaces agricoles prédominent largement sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), ils représentent 70 % de la surface du bassin versant en 2018. Les forêts et milieux semi-naturels occupent 14 % de la surface du bassin en 2018. Le territoire est marqué par une alternance de forêts, de terres de grandes cultures et de prairies.

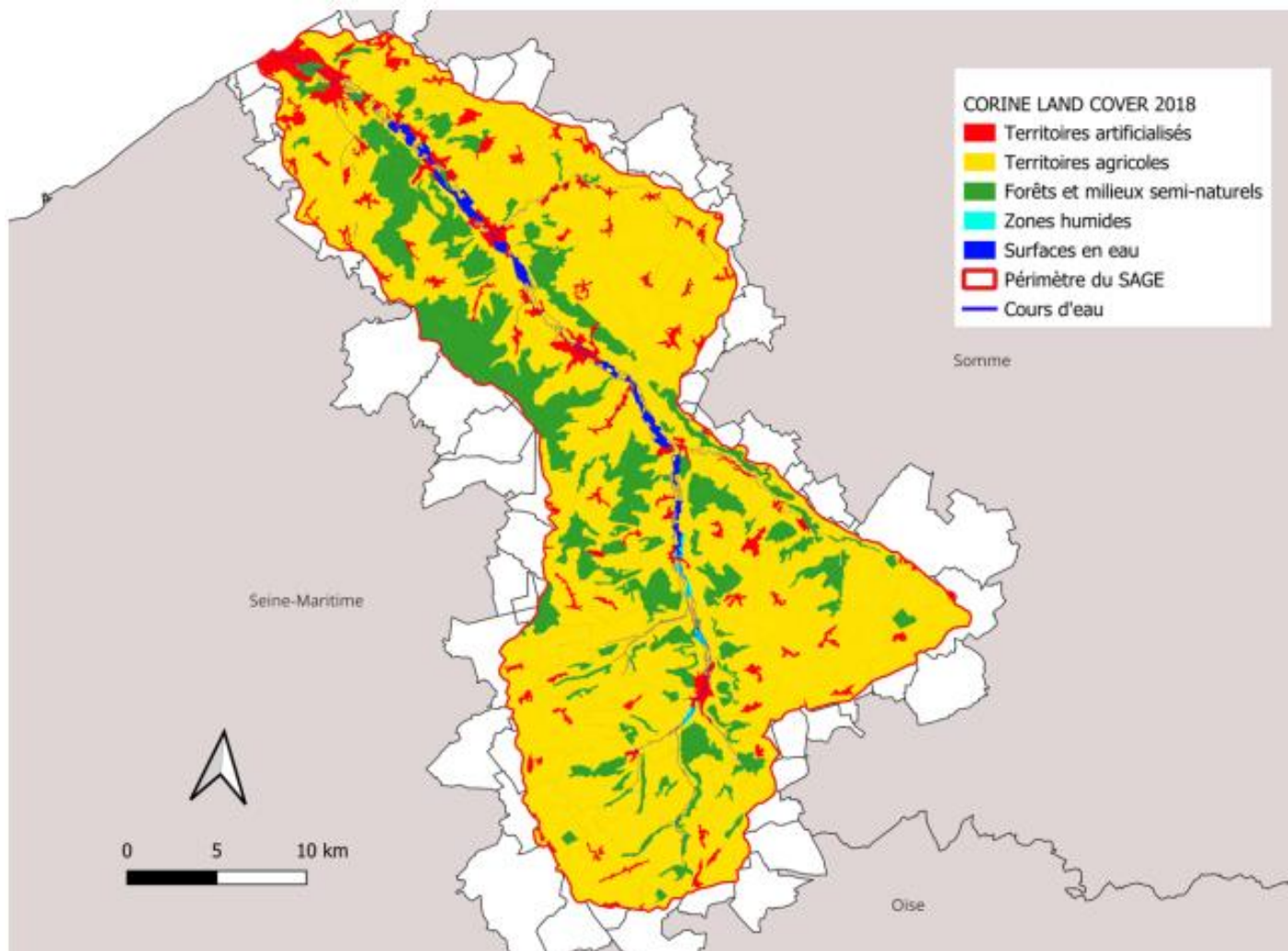


Figure 2 : Occupation du sol du territoire du SAGE de la Vallée de la Bresle (Source : Corine Land Cover, 2018).

La plupart des plans d'eau du territoire du SAGE de la Vallée de la Bresle sont d'anciennes ballastières, elles occupent une surface totale de 438 ha en 2022. Les ballastières représentent 0,6 % de la surface de la vallée et 14 % de la superficie totale de la plaine alluviale. Les 2/3 de la superficie totale des plans d'eau sont localisés dans le lit majeur entre les communes d'Eu et de Sénarpont. Cette partie du territoire concentre les plans d'eau les plus vastes du bassin versant.

Les ballastières ont modifié l'hydrologie de la Bresle et de ses affluents. En effet, des sources et de petits ruisseaux initialement présents sont aujourd'hui interceptés par les anciennes ballastières vers la Bresle (exemple : Fontaine-d'Arcy captée par l'étang Sainte-Marguerite à Gamaches). Les ballastières ont de nombreux impacts sur la Bresle (thermique, évolution des populations piscicoles...). Ces impacts ont été démontrés dans le document « Compagnie

d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, 1997, *Etude d'aménagement hydraulique et de restauration des milieux aquatiques de la Bresle*, 26 p. ». Ce document sera mis à disposition du prestataire.

## **1.3 Contexte environnemental**

### **1.3.1 Zones humides**

Sur le territoire du SAGE de la Vallée de la Bresle, les zones humides ont été identifiées sur critères botanique (par la DREAL en 2009 et 2011) et pédologique (par le bureau d'études SCE en 2012). Cette cartographie des zones humides est présente dans l'atlas cartographique du SAGE. Les zones humides couvrent 1 955 ha, soit 2,6 % du territoire du SAGE en 2024. 35 % d'entre elles sont situées à en amont de Sénarpont, et 24 % entre Gamaches et Sénarpont.

Une étude des fonctionnalités des zones humides du territoire a été initiée en 2024 sur 27 zones humides du territoire en se basant sur la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides développée par l'Office Français de la Biodiversité. Ce diagnostic sera mis à disposition du prestataire.

Les zones humides sont des milieux naturels à préserver, l'étude volumes prélevables devra donc assurer le maintien de ces milieux.

### **1.3.2 Site Natura 2000**

La site Natura 2000 FR2200363 « Vallée de la Bresle », au titre de la directive européenne « Habitats, faune, flore » rassemble 4 sous-unités :

- la Bresle et son lit mineur comprenant 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau ;
- les coteaux et vallées de la Basse-Bresle ;
- les coteaux de la Bresle moyenne et du Liger ;
- les coteaux et vallées de la Haute-Bresle.

Douze espèces et douze habitats ont contribué à motiver le choix de ce site.

## **1.4 Contexte hydrologique**

Le réseau hydrographique de la vallée de la Bresle s'articule autour du fleuve Bresle et de plusieurs affluents dont les deux principaux sont le Liger et la Vimeuse. La Bresle est un fleuve de première catégorie de 71 km de long sur l'axe principal, sa pente moyenne est de 2,6 ‰.

Elle prend sa source dans la nappe de la craie au niveau d'Abancourt dans l'Oise, à une altitude de 180 mètres. Son débit au module est de l'ordre de 7 m<sup>3</sup>/s à l'exutoire. Ce cours d'eau présente des eaux fraîches et bien oxygénées. La biodiversité aquatique est remarquable par la présence du saumon atlantique, des lamproies marines et fluviatiles, mais également de la truite de mer, de la truite fario et la présence de l'écrevisse à pieds blancs.

Nom masse d'eau	Code	Linéaire (km)
La Bresle de sa source au confluent de la Vimeuse	FRHR159	48,22
Ruisseau d'Haudricourt	FRHR159-G0109000	5,32
Ruisseau du Ménillet	FRHR159-G011100	5,49
La Méline	FRHR159-G0120600	10,05
Ru de Bouafles	FRHR159-G0131000	1,00
Le Liger	FRHR159-G0140600	13,85
La Rieuse	FRHR159-G0151000	2,00
La fontaine saint pierre	FRHR159-G0153000	2,57
La Vimeuse	FRHR159-G0160600	17,20
La Bresle du confluent de la Vimeuse à l'embouchure	FRHR160	19,01

Tableau 1 : Masses d'eau superficielles telles que définies dans le SAGE de la Vallée de la Bresle (2016)

## 1.5 Contexte administratif et réglementaire

Le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle (SMAB) porte le SAGE de la Vallée de la Bresle et est le maître d'ouvrage du présent marché.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE (2016), un volet quantitatif avait été réalisé. Il est basé sur des données des années 2010. Les données acquises seront mises à disposition du prestataire.

Le présent marché s'inscrit dans la réponse du SMAB à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) « étude volumes prélevables », disponible sur : <https://www.eau-seine-normandie.fr/AAP-etudes-volumes-prelevables> . Cette étude est un outil de gestion quantitative de l'eau permettant de répondre à la fois aux objectifs de **réduction des prélèvements de 10 % d'ici 2030** fixés par le plan eau du gouvernement, et à la fois aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands « **Garantir un équilibre pérenne entre ressource en eau et demandes** », ainsi que « **renforcer la connaissance du volume prélevable pour établir un diagnostic du territoire** » (disposition 4.4.3).

Le SMAB candidate auprès de l'AESN pour réaliser les étapes 1 à 5 incluses de l'appel à projets.

L'appel à projets prévoit un conventionnement de recherche et développement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour l'acquisition des données géologiques, hydrologiques et hydrogéologiques ainsi que pour la réalisation du modèle permettant de définir les volumes prélevables par usage.

En revanche, le SMAB porte :

- **l'animation, la communication de l'étude et la concertation des acteurs du territoire (objet du présent marché) ;**
- **l'état des lieux des enjeux environnementaux du territoire en lien avec les hydrosystèmes : d'animer la définition des objectifs environnementaux de l'étude, puis de proposer des paramètres hydrologiques et hydrogéologiques permettant de répondre aux objectifs environnementaux fixés, qui seront discutés et validés en comité technique (objet du présent marché) ;**
- l'inventaire des prélèvements, rejets et transferts en eau sur le bassin versant ;
- l'acquisition de données des débits des cours d'eau et la détermination d'un débit minimum biologique ;

- la conduite de campagnes de traçages complémentaires (évaluation des indices karstiques).

## 1.6 Gouvernance de l'étude

**Le comité technique** de cette étude sera composé de : l'Office Français de la Biodiversité, des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie et Hauts-de-France, des Directions Départementales des Territoires (DDT) de l'Oise, de la Somme et de la Seine-Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du BRGM, du maître d'ouvrage (le SMAB) et du syndicat mixte de l'Yères (partenaire de l'étude).

Quant au **comité de pilotage**, il sera composé des membres de la Commission Locale de l'Eau de la Vallée de la Bresle, ainsi que des représentants des syndicats d'eau du territoire.

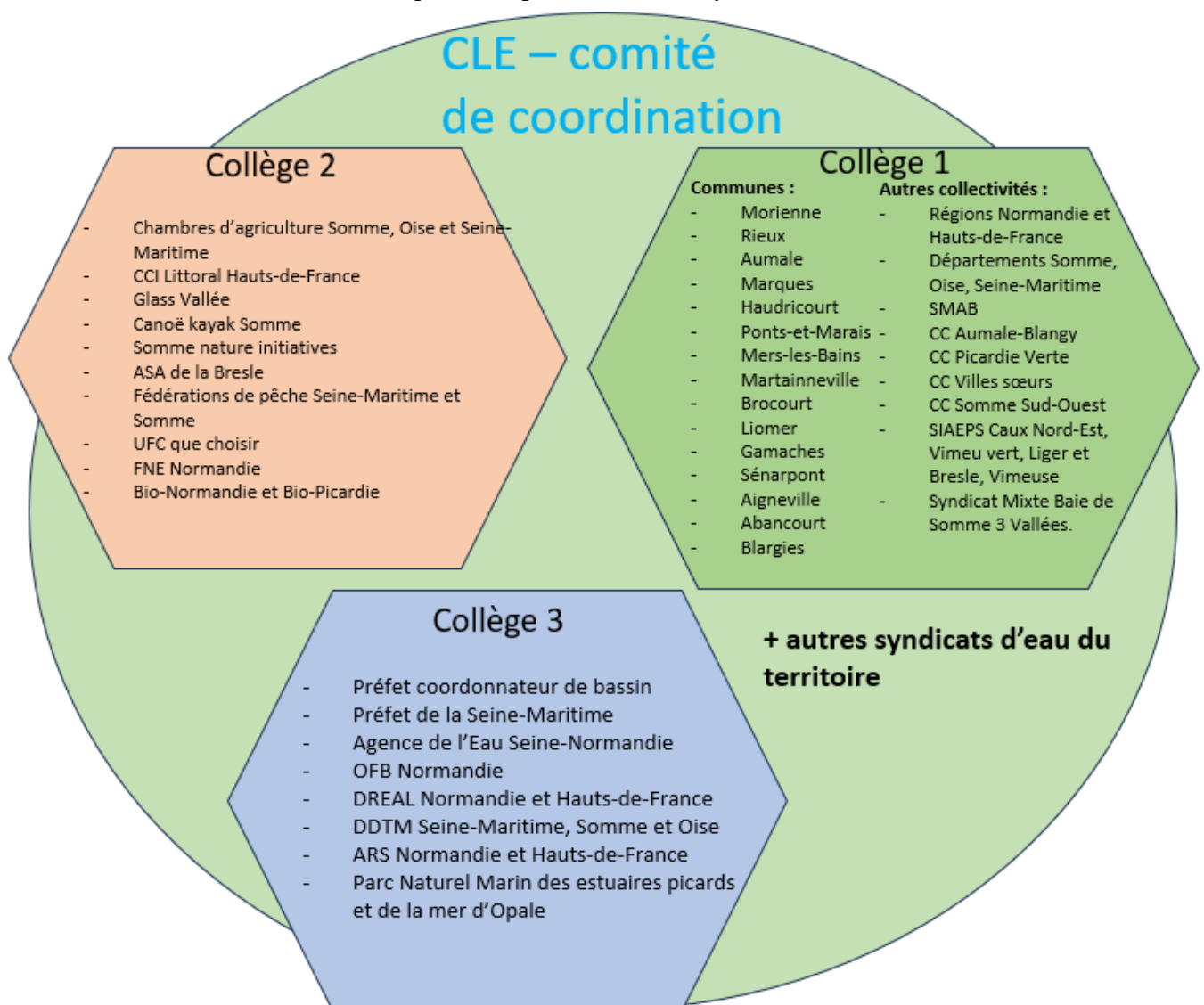


Figure 3 : comité de pilotage de l'étude volumes prélevables

## 1.7 Enjeux et spécificités majeurs du territoire à intégrer à l'étude volumes prélevables

### ◆ Un hydrosystème impacté par la présence de plans d'eau

Les études réalisées par la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne et par le BRGM montrent que les ballastières de la vallée ont de nombreux impacts tels que la

diminution des superficies naturellement inondables, la modification des échanges nappes-rivière, ou l'augmentation de la température de la Bresle.

**Les plans d'eau ont donc un impact non négligeable sur la ressource en eau et sur la biodiversité aquatique et seront étudiés dans le cadre de l'étude volumes prélevables.**

♦ **Un territoire amont sensible aux sécheresses**

La Bresle est régulièrement concernée par les arrêtés sécheresses départementaux. A titre d'exemple, les seuils de vigilance sont détaillés ci-dessous pour l'année 2022 :

	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023
Oise	Pas d'alerte	Vigilance	Alerte renforcée	Crise	Crise	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte	Pas d'alerte
Seine-Maritime	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte
Somme	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte	Pas d'alerte

Tableau 2 : Alertes sécheresse de la Bresle en 2022

Dans le département de l'Oise, la Bresle est davantage sensible aux sécheresses en comparaison avec ses bassins versants voisins (carte ci-dessous). En contexte de réchauffement climatique, il est donc primordial de mieux connaître le fonctionnement de l'hydrosystème, la répartition des usages sur la ressource en eau et son évolution dans le temps pour mieux gérer la ressource en eau en amont du territoire.

**Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse**

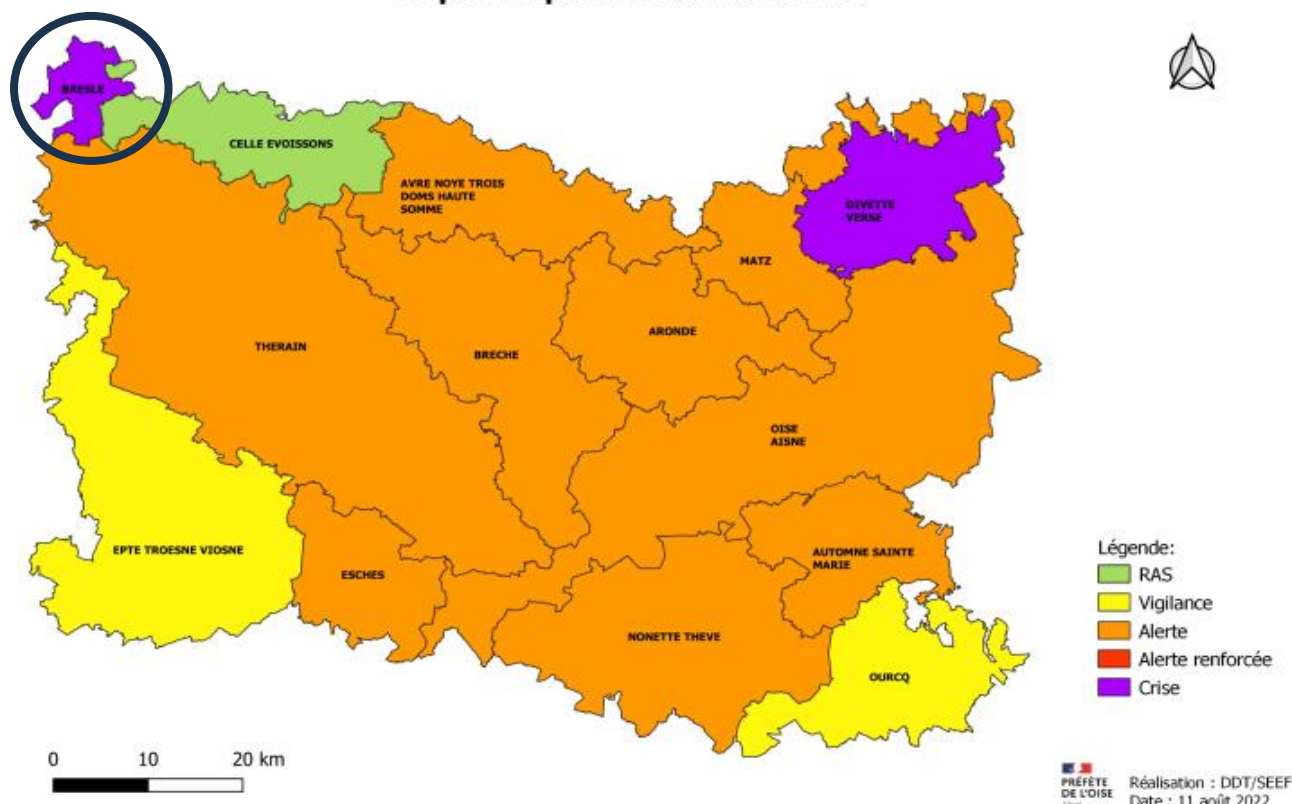


Figure 5 : Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernée par des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse du département de l'Oise – 11 août 2022

#### ◆ L'intrusion saline

Avec le réchauffement climatique et la montée des eaux, le phénomène d'intrusions salines risque de s'accroître sur l'aval du territoire. Cela peut rendre inutilisable l'eau pour l'alimentation en eau potable et impacter également la biodiversité aquatique en modifiant les habitats naturels. **L'intrusion saline sera donc être étudiée dans le cadre de l'étude volumes prélevables en regard de son impact potentiel sur l'alimentation en eau potable.**

#### ◆ L'importance du tissu industriel

L'industrie représentait 44 % des emplois du territoire en 2013. L'industrie présente sur le territoire de la vallée de la Bresle est principalement tournée vers le verre, la moulerie, le dépolissage et l'équipement automobile.

De plus, la vallée de la Bresle est le premier pôle mondial de flaconnage de luxe avec 75 % de la production mondiale de flacons de luxe pour la parfumerie, les spiritueux ou la pharmacie. Sur le territoire, on dénombre une centaine d'installations classées pour la protection de l'environnement qui sont industrielles. Ces installations sont concentrées autour des pôles urbains : Blangy-sur-Bresle, Eu-Le Tréport, Mers-les-Bains, Bouttencourt et Gamaches.

En 2011, environ 1,5 millions de m<sup>3</sup> étaient prélevés dont 95 % pour l'industrie du verre. Les prélèvements industriels représentaient environ 18 % des prélèvements totaux et étaient principalement d'origine souterraine.

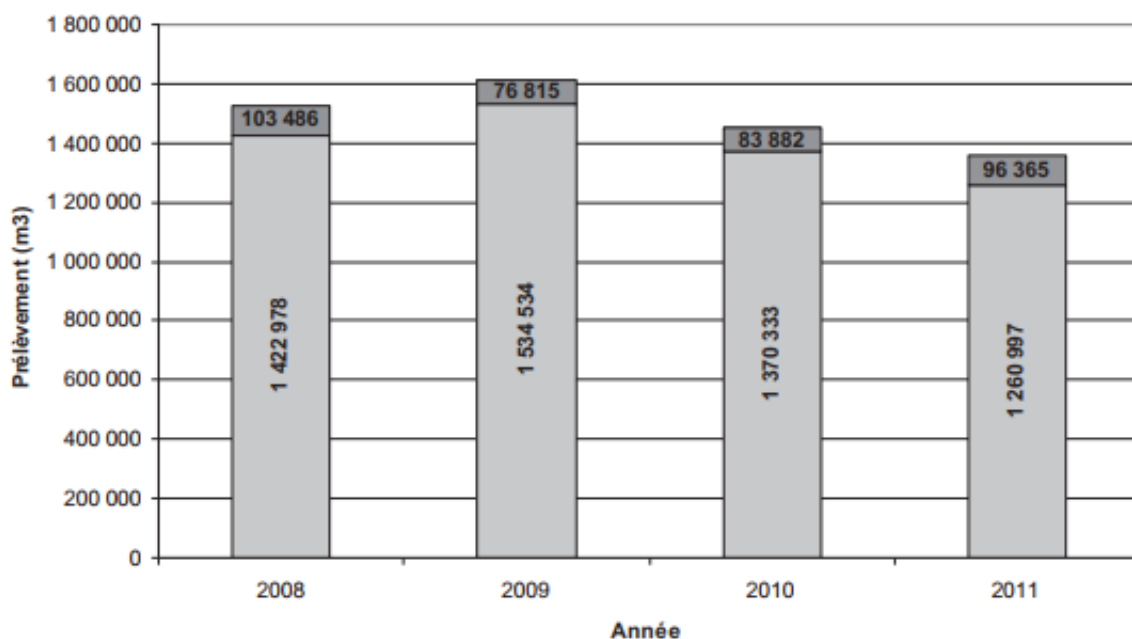


Figure 6 : Prélèvements industriels sur le territoire du SAGE (Source : AESN 2013 reprise dans le SAGE de la Vallée de la Bresle, 2016). Gris foncé : eau de surface ; gris clair : eau souterraine.

**Le territoire présente donc un enjeu industriel fort quant à la gestion de la ressource en eau.**

#### ◆ L'évolution démographique

La population des communes du SAGE de la vallée de la Bresle a faiblement augmenté entre 1999 et 2009 (+0,9%, soit 606 habitants) suite à la baisse observée depuis 1975. Cependant, cette tendance cache d'importantes disparités territoriales. Les communes littorales et les communes situées en fond de vallée ont vu leur population régresser, contrairement aux autres

secteurs du territoire. La densité globale d'habitants sur le bassin versant était de 87,6 habitants par km<sup>2</sup> en 2009. La population se concentre sur la zone côtière où la densité de population était de 166 habitants par km<sup>2</sup> en 2021, avec une population totale de 35 817 habitants au sein de la communauté de communes des Villes Sœurs, intercommunalité littorale.

**Dans le cadre de l'étude volumes prélevables, l'évolution démographique du territoire sera à prendre en compte pour projeter les volumes prélevables par usage dans le temps.**

♦ **Protection et préservation des milieux aquatiques et humides**

**Les volumes en eau prélevés et rejets dans le milieu devront être régulés afin de maintenir les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides du territoire.**

## 2 Objet du marché

La présente consultation a pour objectifs :

- de réaliser une étude socio-économique du territoire ;
- d'accompagner le SMAB dans l'animation de l'étude et la concertation des acteurs du territoire durant 3 ans ;
- de communiquer sur l'étude (phasage, contexte, résultats) durant 3 ans ;
- d'animer la définition des objectifs environnementaux de l'étude, puis de proposer des paramètres hydrologiques et hydrogéologiques permettant de répondre aux objectifs environnementaux fixés, qui seront discutés et validés en comité technique.

## 3 Consistance de la mission

### 3.1 Etude socio-économique du territoire

Le prestataire :

- **Prendra connaissance des données bibliographiques collectées et analysées par le BRGM** pour orienter l'approche socio-économique ;
- **Identifiera les attentes, besoins et représentations sociales des différents acteurs du territoire.** Les représentations sociales des habitants et des acteurs socio-économiques vis-à-vis des phénomènes de gestion de la ressource en eau au regard des évolutions futures du territoire (tensions sur la ressource en eau, impacts sur la biodiversité etc...) seront étudiées. L'objectif est d'identifier les **vulnérabilités sociales** face aux questions d'anticipation et d'adaptation au changement climatique et à l'évolution des usages (tension sur la ressource en eau avec l'EPR de Penly, évolution des prélèvements/rejets/transferts en eau).\* ;
- A partir de l'identification précédente et des données récoltées, **le prestataire définira les enjeux socio-économiques du territoire** et identifiera les freins et leviers pour la mise en place d'une gestion durable qualitative et quantitative de la ressource en eau. **Le prestataire s'appuiera sur les compétences reconnues à minima d'un sociologue** (spécialiste du domaine de l'eau si possible) ;
- **Proposera des outils afin de fédérer** les acteurs du territoire autour de la démarche ;

- **Identifiera les aléas naturels du territoire.** Le maître d’ouvrage mettra à disposition du prestataire les documents qu’il a en sa possession (atlas des zones inondées et inondables, comptes-rendus des comités sécheresse, etc...). Cette analyse permettra de **caractériser la vulnérabilité du territoire** face à l’élévation du niveau de la mer, à la réduction de la recharge des nappes, à l’accentuation des étiages, aux assèchements des zones humides, à l’apparition ou au renforcement des assecs sur les sources en amont du bassin versant. Pour mener cette mission, le prestataire croisera les données relatives aux enjeux et aléas, évaluera l’impact sur les secteurs les plus vulnérables et hiérarchisera les enjeux en concertation avec les acteurs du territoire, et caractérisera les secteurs géographiques impactés du plus vulnérable au moins vulnérable (cartographie) ;
- **Identifiera les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM)** du territoire en termes d’adaptation au réchauffement climatique et de gestion durable de la ressource en eau. L’objectif de cette analyse est d’identifier les points sur lesquels s’appuyer pour définir les objectifs de gestion quantitative de la ressource en eau afin de répondre aux objectifs fixés par le plan eau du gouvernement et par le SDAGE 2022-2027.

\*Le SMAB mènera, en parallèle de ce marché, un inventaire des prélèvements/rejets/transferts en eau actuels et futurs sur le bassin versant. Dans ce cadre, le SMAB réalisera les entretiens suivants avec les acteurs du territoire afin de définir les volumes prélevés et les projets en cours permettant de réduire les volumes prélevés :

- 2 entretiens avec les 16 syndicats d’eau (32 entretiens) ;
- 2 entretiens avec les 10 entreprises industrielles les plus préleveuses en eau et avec la Chambre de commerce et d’industrie littoral Hauts-de-France, ainsi qu’avec la Glass Valley (pôle du flaconnage de luxe), soit au total 24 entretiens ;
- 7 à 10 entretiens au total avec les communautés de communes et porteurs de documents d’urbanisme ;
- Entretiens avec les chambres d’agriculture.

Le SMAB réalisera une trame d’entretien. **Le prestataire proposera des questions à ajouter à la trame d’entretien afin d’acquérir des données dans le cadre des missions du présent marché.** Le comité technique validera le contenu de la trame d’entretien.

Le prestataire réalisera des entretiens complémentaires (nombre proposé par le prestataire et validé par le maître d’ouvrage – environ 50 entretiens) auprès des acteurs du territoire non ciblés par les entretiens réalisés par le SMAB, par exemple auprès des activités touristiques, de loisirs, des habitants, des artisans et des mairies les plus vulnérables quant aux enjeux de la gestion quantitative de l’eau (identifiées lors du diagnostic de vulnérabilité). Ces entretiens serviront à recueillir les perceptions des acteurs vis-à-vis des problématiques liées à la gestion quantitative des ressources en eau actuelles et futures et aux évolutions que connaîtra le territoire (changement climatique, évolution démographique, etc...), mais aussi d’acquérir des données dans le cadre des missions du présent marché.

Le prestataire s’appuiera sur tous les documents disponibles et susceptibles d’alimenter sa réflexion, y compris les données du GIEC Normand et de la stratégie d’adaptation au

changement climatique sur le bassin Seine-Normandie adopté par le comité de bassin le 5 octobre 2023.

Le prestataire explicitera dans son offre les **outils, méthodes et instances** qu'il prévoit de déployer afin d'accompagner le maître d'ouvrage, ainsi que le **calendrier de réalisation** des prestations associé. Le prestataire détaillera notamment les **modalités d'enquêtes** auprès des habitants et des acteurs socio-économiques. Le prestataire présentera tous ces éléments en comité technique (réunion R0). Ces éléments seront validés par le comité technique.

**Le prestataire dispose de 8 mois pour conduire l'étude socio-économique.**

### **3.2 Accompagnement à l'animation et à la concertation**

**Cette mission sera conduite sur 3 ans.**

Les missions du prestataire sont les suivantes :

- Former et sensibiliser les acteurs aux :
  - ❖ thématiques liées à l'eau, type « classe d'eau » (<https://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/classes-d-eau-scolaires>) : fonctionnement de l'hydrosystème, enjeux du bassin versant, milieux aquatiques et humides, alimentation en eau potable, etc... ;
  - ❖ enjeux et à la vulnérabilité du territoire (résultats du diagnostic détaillé en paragraphe 3.1 et enjeux du changement climatique) ;
  - ❖ bonnes pratiques d'économie et de gestion de la ressource en eau pour tous les secteurs d'activité du bassin versant (agricole, industriel, alimentation en eau potable, assainissement, loisirs, artisanat, tourisme, collectivité territoriale) ;
- Faire participer les acteurs aux réflexions de l'étude :
  - ❖ atelier par secteur d'activité pour construire le diagnostic AFOM (paragraphe 3.1) ;
  - ❖ atelier par secteur d'activité pour présenter les scénarii d'évolution des prélèvements/rejets/transferts en eau et réflexions concernant les mesures à mettre en place face à ces évolutions ;
  - ❖ ateliers transversaux mélangeant les secteurs d'activité pour continuer les réflexions ;
  - ❖ atelier d'information/consultation du grand public, organisée par le prestataire en 2026. Le prestataire précisera la méthode de consultation et les parties prenantes associées, dans son offre pour répondre au présent marché ;
- Co-animer les COPIL avec le maître d'ouvrage (paragraphe 3.5.1).

Le prestataire précisera dans son offre les **moyens humains et matériels** mis en œuvre. Le **contenu des formations et ateliers** sera proposé par le prestataire et validé par le maître d'ouvrage, à minima 2 mois avant la date prévue de réalisation de la formation/atelier.

Le public visé et le nombre prévisionnel de formations/ateliers est précisé ci-dessous.

Format	Objectifs visés	Public visé	Nombre d'ateliers
Formation/sensibilisation	Sensibiliser les acteurs aux thématiques liées à l'eau	1 format COFIL et 1 format grand public (ouvert sur inscriptions)	10 journées
Formation/sensibilisation	Sensibiliser les acteurs aux enjeux et à la vulnérabilité du territoire	1 format par secteur d'activité + 1 grand public	9 (1 par secteur d'activité + 1 grand public)
Formation/sensibilisation	Former les usagers aux bonnes pratiques d'économie et de gestion de l'eau	1 format par secteur d'activité	8
Atelier	Construction du diagnostic AFOM	COFIL restreint (commission thématique « gestion quantitative de l'eau ») + 1 format par secteur d'activité	9
Atelier	Présentation des scénarii d'évolution des prélèvements/rejets/transferts en eau	Elus et agents des collectivités territoriales, acteurs socio-économiques	3
Atelier	Atelier transversal d'aboutissement des réflexions	Tous les acteurs	2
Atelier	Information/concertation	Grand public	1

Tableau 3 : détails de la forme, des objectifs du public et du nombre prévisionnel de formations/ateliers prévus

En début de marché, le prestataire réalisera une visite de terrain de l'ensemble du territoire avec le maître d'ouvrage.

### 3.3 Communication sur l'étude

Le prestataire créera des outils d'information et de vulgarisation durant l'étude. Ces outils devront être le plus visuel possible (utilisation au maximum d'images, schémas récapitulatifs,...):

- ❖ 1 support en format A3 de présentation des objectifs et du contenu de l'étude volumes prélevables à destination du grand public ;
- ❖ 4 notes synthétiques (détails au paragraphe 3.5.2) ;
- ❖ 1 vidéo récapitulative des travaux menés durant les 3 années sur l'étude volumes prélevables sous forme d'interviews, de schémas/cartographies et de vidéos des animations/ateliers réalisés. La durée de la vidéo sera de 4 minutes maximum.

Le SMAB validera le contenu des supports. Le prestataire prévoira les temps alloués aux modifications éventuelles demandées par le SMAB.

Les supports validés seront publiés sur le site internet du SMAB.

### **3.4 Définition des paramètres hydrologiques et hydrogéologiques permettant la préservation des écosystèmes**

**Cette mission sera réalisée en 6 mois.**

Il existe 4 types d'objectifs environnementaux qui peuvent être distingués et coexister en cohérence avec les objectifs Directive Cadre sur l'Eau de bon état qualitatif et quantitatif d'une masse d'eau souterraine :

- Veiller à respecter un équilibre sur le long terme entre les volumes s'écoulant au profit des autres milieux ou d'autres nappes, les volumes captés et la recharge de l'aquifère ;
- Eviter une altération significative de l'état chimique et/ ou écologique des eaux de surface liée à une baisse d'origine anthropique du niveau piézométrique ;
- Eviter une dégradation significative des écosystèmes terrestres dépendants des eaux souterraines en relation avec une baisse du niveau piézométrique : non inversion des flux nappes vers une zone humide par exemple ;
- Empêcher toute invasion saline ou autre liée à une modification d'origine anthropique des écoulements.

**Le prestataire accompagnera le comité de pilotage dans le choix des objectifs environnementaux** en l'éclairant sur la pertinence des critères **au regard des connaissances disponibles (fournies par le maître d'ouvrage) et des données collectées sur le territoire (par le prestataire lors des autres prestations du présent marché, par exemple sur le diagnostic AFOM)** afin que l'étude aboutisse sur le développement d'outils de gestion efficaces. Cet accompagnement sera réalisé en réunion R3.

**En collaboration avec le comité technique et des experts des différents sujets**, le prestataire définira les paramètres hydrologiques et hydrogéologiques permettant la préservation des écosystèmes. Le prestataire sera en charge de définir les paramètres de suivi pour répondre aux objectifs environnementaux fixés par le COPIL. Ces paramètres peuvent, par exemple, permettre le suivi :

- pour le maintien des fonctionnalités des zones humides ;
- pour assurer un équilibre d'écoulement entre les différents milieux ;
- pour limiter l'intrusion saline.

Le prestataire proposera, en comité technique (COTECH) lors de la réunion R4, des paramètres de suivi pour répondre aux objectifs environnementaux choisis par le comité de pilotage (COPIL). Le COTECH discutera et validera les paramètres hydrologiques et hydrogéologiques choisis.

Le prestataire se basera sur :

- les données géologiques, hydrologiques, hydrogéologiques acquises par le BRGM ;

- les données acquises par le SMAB (mesures de jaugeages sur les cours d'eau, mesures des hauteurs d'eau en amont et en aval des ouvrages hydrauliques, définition des débits minimums biologiques, inventaire des prélèvements/rejets/transferts en eau actuels et futurs) ;
- les documents fournis par le SMAB (diagnostic des fonctionnalités de 29 zones humides, cartographie des zones humides, données Natura 2000 écrevisse à pattes blanches/renoncules aquatiques/odonates, données poissons migrateurs de la station de suivi d'Eu/Beauchamps, atlas des zones inondées et inondables) ;
- les données complémentaires acquises par le prestataire lors des autres prestations du présent marché.

### **3.5 Modalités d'exécution des prestations**

#### **3.5.1 Réunion, comité de pilotage et concertation**

Diverses réunions seront organisées auxquelles le prestataire devra être présent :

- Réunion R0 : réunion avec le comité technique (COTECH). Le prestataire présentera les méthodologies et outils prévus pour la réalisation du marché ainsi que le calendrier prévisionnel associé. Le COTECH validera la méthodologie et le calendrier ;
- Réunion R1 : le prestataire présentera la démarche de l'étude volumes prélevables ainsi que les prestations du présent marché (calendrier, méthodologie et outils validés en réunion R0), auprès du comité de pilotage (COFIL) de l'étude ;
- Réunion R2 : présentation mi-marché des résultats obtenus par le prestataire au comité technique et définition de l'argumentaire pour aider le COFIL à fixer les objectifs environnementaux lors de la réunion R3 ;
- Réunion R3 : accompagnement du COFIL pour la définition des objectifs environnementaux ;
- Réunion R4 : présentation par le prestataire des objectifs environnementaux définis en COFIL et définition des paramètres environnementaux par le prestataire en collaboration avec le comité technique.
- Réunion R5 : présentation des travaux réalisés par le prestataire au comité technique (COTECH), validation de ces travaux par le COTECH ;
- Réunion R6 : présentation des travaux réalisés par le prestataire au COFIL.

Les échanges techniques entre le SMAB et le prestataire, pour la bonne conduite de l'étude, ne sont ici pas concernées et viendront en complément de ces réunions.

Le SMAB se chargera d'organiser ces réunions et de convier les participants. Le prestataire, quant à lui, produira les supports de présentation 10 jours avant les réunions et rédigera les comptes-rendus dans les 10 jours suivants.

#### **3.5.2 Documents à remettre au maître d'ouvrage**

Le prestataire rendra au maître d'ouvrage, sous format xls, pdf, shp ou mp4 :

- Proposition de questions pour alimenter la trame d'entretien du SMAB (paragraphe 3.1) ;
- Questionnaires d'enquête utilisés ;

- Vidéos ou enregistrements des entretiens le cas échéant ;
- Les comptes-rendus de chaque atelier ou formation mené(e) ;
- Les supports de présentation aux COPIL et COTECH ;
- Supports de communication ;
- Deux livrables d'étape : un livrable en fin d'année 2025 et un livrable en fin d'année 2026. Ces livrables intermédiaires détailleront la méthode et les outils mis en œuvre, ainsi que les résultats provisoires de l'étude.
- Un rapport complet détaillant la méthode et les outils mis en œuvre et détaillant les résultats de l'étude ;
- Atlas cartographique présentant :
  - ❖ Les aléas naturels à court, moyen et long termes ;
  - ❖ Enjeux du territoire (sur la base de l'analyse de données fournies par le BRGM et le maître d'ouvrage, et des données récoltées par le prestataire) ;
  - ❖ Vulnérabilité du territoire (croisement des aléas et des enjeux) ;
  - ❖ Toute autre donnée cartographiable et géolocalisable issue des prestations du présent marché.
- 4 notes synthétiques (4 pages maximum chacune) de vulgarisation à destination du grand public. Ces notes seront visuelles et percutantes pour faciliter leur lecture. Le contenu de chaque note est le suivant :
  - ❖ Note 1 : explication des aléas/enjeux/définition de la vulnérabilité ;
  - ❖ Note 2 : analyse AFOM ;
  - ❖ Note 3 : plaquette de communication didactique permettant de vulgariser et informer les acteurs et public au regard toutes les données recueillies par le BRGM, le maître d'ouvrage et le prestataire en fin de marché ;
  - ❖ Note 4 : évolutions des prélèvements/rejets et transferts en eau.

### 3.5.3 Délai de réalisation de l'étude

Le délai global de réalisation est de 36 mois. Le tableau suivant présente le calendrier prévisionnel de l'étude. **Le prestataire proposera dans son offre un calendrier détaillé des prestations du présent marché**, en adéquation avec le tableau ci-dessous.

Temps (t=trimestre)	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
<u>3.1 Etude socio-économique</u> -Données bibliographiques à appréhender -Traitement et analyse AFOM -Diagnostic des enjeux et de vulnérabilité -Entretiens	x	x	x									
3.2 Accompagnement à l'animation et à la concertation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3.3 Communication sur l'étude	x			x			x					x
3.4 Définition des paramètres hydrologiques et hydrogéologiques de préservation des écosystèmes							x					
3.5.1 Réunions COTECH	x					x						x
3.5.1 Réunions COPIL	x			x		x						x

Tableau 4 : calendrier prévisionnel de l'étude